

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision GIS n° 2012-30 du 19 juillet 2012 portant délégation de signature du directeur du département gestion et innovation sociales (GIS) au responsable de l'entité conduite du changement et formation de l'unité politiques transversales, ressources humaines

NOR : TRAT1233637S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département GIS,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs n° 5798 consentie le 20 mai 2010 au directeur général adjoint, directeur du département gestion et innovation sociales, par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Philippe PIETERS, responsable de l'entité conduite du changement et formation au sein de l'unité politiques transversales, ressources humaines (PRH), à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris pour les besoins de l'activité de l'unité politiques transversales, ressources humaines :

- 1.1. Tout acte pris lors de la passation des marchés, bons de commande, conventions et avenants éventuels.
- 1.2. Les marchés ou bons de commande d'un montant inférieur à 60 000 € ainsi que leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché ou bon de commande initial demeure inférieur à 60 000 €.
- 1.3. Les autres conventions, ainsi que leurs avenants éventuels.
- 1.4. Tout acte pris lors de la soumission aux procédures de passation de marchés et de conventions.
- 1.5. Tout acte nécessaire à l'exécution des marchés, bons de commande et conventions, quel qu'en soit le montant, notamment les actes d'acceptation et d'agrément des sous-traitants, les ordres de service, les décisions de réception des prestations et les décomptes.
- 1.6. Les actes pouvant concourir à l'application de la réglementation, notamment environnementale et de la santé publique, à l'activité de l'unité politiques transversales, ressources humaines et, entre autres, les demandes de déclaration, d'autorisation ou d'enregistrement.
- 1.7. Tout acte relatif à l'octroi des prêts au bénéfice des salariés et ceux relatifs à l'engagement de caution.
- 1.8. Tout acte relatif à la souscription de logements locatifs et ceux relatifs à leur attribution.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PIETERS, responsable de l'entité conduite du changement et formation au sein de l'unité politiques transversales et ressources humaines, de donner délégation à :

M. Bruno GAUDRY, responsable de l'entité politiques sociales et salariales ;
ou à Mme Marie Hélène PICOT, responsable de l'entité espace Pimprenelle ;
ou à M. Luc LE DUGOU, responsable de l'entité point habitat,
à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

De donner délégation à l'effet de signer, en son nom, les actes visés à l'article 1^{er} pris pour les besoins de l'activité de l'entité politiques sociales et salariales à M. Bruno GAUDRY, responsable de l'entité politiques sociales et salariales.

Article 4

De donner délégation à l'effet de signer, en son nom, les actes visés à l'article 1^{er} pris pour les besoins de l'activité de l'entité espace Pimprenelle à Mme Marie-Hélène PICOT, responsable de l'entité espace Pimprenelle.

Article 5

De donner délégation à l'effet de signer, en son nom, les actes visés à l'article 1^{er} pris pour les besoins de l'activité de l'entité point habitat à M. Luc LE DUGOU, responsable de l'entité point habitat.

Article 6

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « délégation GIS n° 2011-13 » en date du 1^{er} juin 2011.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 19 juillet 2012.

Le directeur du département GIS,
P. PENY